

LISTE DE CANDIDATURES

**ELECTIONS AU CONSEIL DE L'UFR d'Economie et de Gestion
Scrutin du 19 mars 2024**

Collège : B

Nombre de sièges à pourvoir : 10 titulaires

Je soussigné(e) : Nom :
 Prénom :
 Composante d'inscription :
 Grade/composante d'affectation:

Déclare déposer une liste de candidatures denoms présentés dans l'ordre suivant :

Rang	NOM	PRENOM	COMPOSANTE D'INSCRIPTION
1°			
2°			
3°			
4°			
5°			
6°			
7°			
8°			
9°			
10°			

Cette liste est intitulée.....

Cette liste est présentée/ soutenue par.....

Ci-joint déclarations individuelles de candidature signées par les personnes figurant sur la présente liste.

Fait à, le

Signature

RAPPEL :

L'article D.719-22 du code de l'éducation fixe les conditions dans lesquelles les listes de candidatures sont recevables :

- les listes peuvent être incomplètes* ;
- les candidats sont rangés par ordre préférentiel ;

- Chaque liste de candidats est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Ces dispositions doivent impérativement être respectées sous peine d'irrecevabilité (totale ou partielle) de la liste de candidatures.

*Pour les usagers, « les listes peuvent être incomplètes dès lors qu'elles comportent un nombre de candidats au moins égal à la moitié du nombre des sièges de membres titulaires et suppléants à pourvoir et qu'elles sont composées alternativement d'un candidat de chaque sexe. »